

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME AUDE ZUBER, DÉPUTÉE (Groupe PDC-JDC), INTITULÉE "SOUTIEN AUX CONSEILLERS COMMUNAUX JURASSIENS" (N° 2678)

Le Gouvernement jurassien est préoccupé par la pénurie de candidats aux élections communales et sans vouloir minimiser cette problématique, il constate qu'elle n'est pas propre au Jura, mais se vérifie également dans d'autres cantons.

Cette pénurie touche non seulement le domaine politique, mais également le tissu associatif. C'est une évolution de notre société que l'on constate et avec laquelle il faut composer. Il convient cependant d'essayer de chercher des solutions pour tenter de contenir cette érosion des vocations.

L'une des raisons que le Gouvernement relève est que la charge d'élu demande plus d'investissements, non seulement en temps mais également en compétences toujours plus pointues, notamment sur le plan juridique.

Afin de contribuer à corriger ces constats, le Gouvernement a mis en place en 2013 une série de cours à l'attention des élus communaux, en collaboration avec l'IDHEAP. Cette formation a été couronnée de succès, tant par le nombre de participants que le bilan très positif établi par les participants. Il convient de relever que dans de nombreux autres cantons, ce sont les communes elles-mêmes, au sein de leur Fédération, qui organisent de telles cours de formation, dans le même esprit que les cours mis en place par les associations professionnelles dans certains corps de métiers.

Pour mémoire, le bureau de l'égalité a également mis en place des cours à l'attention des femmes intéressées à la chose publique.

Le Gouvernement n'a pas connaissance d'une éventuelle plateforme entre les anciens et nouveaux conseillers communaux. Il souhaite relever qu'une telle démarche devrait être entreprise par l'Association jurassienne des communes (AJC)

L'Etat quant à lui a développé certains outils pour faciliter la recherche d'informations, les échanges, la maîtrise des bases légales. A ce sujet, des colloques ou journées d'information, d'échanges et de formation sont déjà ponctuellement mises en place par les Services de l'Etat sur les thématiques de l'environnement et de l'aménagement du territoire par exemple. De son côté, le Service des communes développe actuellement un guide à l'attention des présidents d'assemblée communale, afin qu'ils soient mieux à même de conduire une assemblée communale. Ledit guide ne sera toutefois disponible qu'après la révision de la Loi sur les communes (RSJU 190.11) actuellement en cours.

Delémont, le 21 octobre 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler